

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 19 novembre 2018

n°16

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (56) : J.P. ABELIN, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, C. GIGUET (suppléante de JM. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, JP. CONTE, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

POUVOIRS (13) : M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire E. AZIHARI
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
H. PREHER mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU
T. BAUDIN mandant a pour mandataire F. BRAUD
J. DUMAS mandant a pour mandataire N. CASSAN FAUX
M. GODET mandante a pour mandataire Y. BOINOT
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
G. WIBAUX mandant a pour mandataire E. BAILLY,
G. MICHAUD mandant a pour mandataire P. BARAUDON
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (13) : B. ROUSSENQUE, M. MÉTAIS, E. AUDEBERT, B. HÉNEAU, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, ML. CHABOT, T. PRIEUR, M. CHAINEAU C. PÉPIN, F. SCHMITT, M. PONTHER, A. BRAGUIER.

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Rapport de l'administrateur de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr - Année 2017

La Société Anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (S.A.G.A.) a été créée le 23 septembre 1986. Cette société d'économie mixte locale, dotée d'un capital de 38 112, 25 €, a pour objet social la gestion et l'exploitation du parc de loisirs de Saint-Cyr appartenant au syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), actionnaire de cette SEM à hauteur de 69,76 %.

La Communauté d'Agglomération possède 3,32% des parts de la société. Elle est représentée par un administrateur au conseil d'administration, qui en compte 17.

La S.A.G.A. était attributaire depuis le 1er janvier 2008 de l'exploitation et de la gestion du parc de Saint-Cyr, par voie de délégation de service public. Prenant fin le 31 décembre 2014, la négociation en vue du renouvellement de la D.S.P. a abouti de nouveau au choix de la SAGA. La convention de D.S.P., notifiée le 19 décembre 2014, couvre la période 2015 – 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, l'administrateur présente le rapport d'activités en conseil communautaire.

Le site comprend :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 19 novembre 2018

n°16

page 2/3

→ La gestion et l'exploitation du parc de loisirs, autour du lac de 85 ha (aire de baignade, base nautique, bar-restaurant-épicerie). La fréquentation de 2017, avec 50 000 entrées payantes, a généré un chiffre d'affaires de 97 739 € HT, consolidé en intégrant les locations nautiques et les animations à 199 177 €, soit plus que l'objectif visé, établi à 185 000 €. C'est moins bien qu'en 2016 au niveau des entrées, mais le chiffre d'affaires a lui bien progressé (grâce à l'Aquazone, à la pêche, à l'aire de camping cars),

→ La gestion et l'exploitation d'un camping 4 étoiles, de 203 emplacements : 166 « nus », 7 bungalows et yourtes, et 34 mobil-homes. 41 600 nuitées ont été enregistrées en 2017 pour un C.A. de locations et d'emplacements s'élevant à 515 682 € (pour un prévisionnel fixé à 510 000 €), consolidé à 531 335 € en incluant les ventes annexes. Ce résultat reste donc stable, après une année 2016 qui avait été bonne. La part des locations en « dur » représente 57 % des recettes des séjours du camping,

→ La gestion et l'exploitation du golf du Haut-Poitou (27 trous, 2 parcours techniques) : 538 adhérents (contre 548 en 2016). L'activité du golf a été en légère hausse, à 586 129 €, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année 2016 (567 692 €), avec une augmentation des cotisations et des « green fees »,

→ La gestion du restaurant « La table du golf », qui comporte une salle panoramique de 60 couverts, une terrasse avec vue sur le parcours (agrandie en 2017), et 2 salles de séminaires : 16 976 couverts, soit un C.A. de 428 744 €, en hausse notable par rapport à l'année antérieure, où 16 065 couverts avaient été servis. La table du golfe présente des recettes au-dessus du prévisionnel (405 000 €). La fréquentation entre avril et septembre représente 69 % de la fréquentation annuelle, avec 2 pics au-dessus de 2 000 couverts mensuels, en Juin et en Septembre. 30 % de la clientèle provient de la réservation « groupes », contre 23 % en 2016.

Les recettes d'exploitation se sont ainsi élevées en 2017 à 1 783 229 € H.T., au regard de 2 219 449 € de charges d'exploitation, soit un résultat réel d'exploitation avoisinant - 436 220 € (- 427 345 € l'année antérieure). En y ajoutant l'intéressement, à hauteur de 25 261 €, la participation du SMASP pour l'exploitation s'élève en 2017 à 461 481 €.

En 2017, 582 700 € d'investissements ont été réalisés sur le site, dont 176 900 € dans le camping (principalement achat de mobil-homes), 96 650 € au golf, et 273 450 € dans le parc de loisirs (principalement jeux et mobiliers extérieurs), enfin 36 700 € pour le restaurant (travaux de terrasse).

Du point de vue du compte de résultat, le chiffre d'affaires net H.T. de la société s'est élevé pour 2017 à 2 321 389 €, contre 2 229 603 € durant l'exercice antérieur. Le résultat s'établit à 20 762 €, contre 47 850 € au terme de l'exercice antérieur.

La participation du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou à l'équilibre et au financement des investissements du parc de loisirs s'est établie pour 2017 à 1 527 861 €, soit près de 239 000 € de moins que l'année antérieure.

Le coût pour Grand Châtellerault, via sa participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou, passe à 435 593 €, contre 411 429 € pour la communauté

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 19 novembre 2018

n°16

page 3/3

d'agglomération avant son extension.

* * * *

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDÉRANT les pièces relatives aux comptes et à l'activité de la société pour l'année 2017 approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2018, ci-jointes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le rapport d'activités de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr concernant le dernier exercice connu, au 31 décembre 2017.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le 21 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

